



M^c Paul Germain

notaire et conseiller
juridique

861, de l'École
Prévost Qc
JOR 1T0

Tél. : 224-5080
Télec. : 224-8511



Qui cautionne, paie

Qui cautionne, paie, dit un vieux proverbe. C'est simple. C'est clair.

Si l'emprunteur ne paie pas, la caution devra le faire. Si la caution n'a pas les moyens de remplir les engagements de l'emprunteur, elle devra faire faillite. Consolez-vous en droit romain la caution était mise à mort en cas d'inexécution du paiement par l'emprunteur principal.

De plus, le fait d'endosser une personne peut diminuer votre capacité d'emprunt ou avoir aussi une incidence sur votre dossier de crédit surtout si l'emprunteur cesse de faire ses paiements.

Le cautionnement n'est pas seulement une pratique administrative imposée par le créancier, mais un contrat aux conséquences juridiques certaines. Il faut y réfléchir à deux fois avant de rendre service à un proche ou à votre petit ami, car vous pourriez découvrir les effets juridiques du cautionnement ou ce que les Anglais appellent les dettes transmises sexuellement.

Co emprunteur

Le nouveau Code civil du Québec prévoit que le cautionnement s'éteint au décès de la caution, et ce, malgré toutes dispositions contraires. Pour cette raison, les créanciers exigent maintenant que la personne qui devait auparavant être caution soit plutôt coemprunteur. Ainsi si le coemprunteur décède sa succession demeurera responsable de la dette.

Les obligations du coemprunteur sont les mêmes, que celles de l'emprunteur et le nouvel adage : Qui coemprunte, paie est tout aussi vrai.

Recours de la caution contre l'emprunteur

La caution peut réclamer à l'emprunteur ce qu'elle a payé en capital, intérêts et frais, les dommages-intérêts pour la réparation de tout préjudice qu'elle a subi. Ce recours est généralement illusoire étant donné l'insolvabilité de l'emprunteur.

Alors, comment se protéger?

La garantie hypothécaire de 2^e rang consentie par l'emprunteur peut être une façon pour la caution de se protéger partiellement. Cette hypothèque garantira à la caution que l'emprunteur remplira ses obligations envers le créancier principal. Elle permettra à la caution d'exercer des recours hypothécaires contre l'emprunteur, si l'emprunteur ne remplit pas ses obligations envers le créancier. Cependant, les droits et recours hypothécaires de la caution demeureront sujets au prêt hypothécaire de premier rang du créancier.

Cette garantie hypothécaire permettra surtout de contrôler la capacité d'emprunt de l'emprunteur en l'empêchant de prendre une hypothèque de second rang.

Elle permettra aussi de protéger la caution contre une hypothèque légale d'un tiers sur l'équité immobilière et donnera à la caution la qualité de créancier garanti.

Prise en paiement par le créancier

Advenant que le créancier de premier rang exerce son recours de prise en paiement, la caution étant maintenant un créancier hypothécaire pourra exiger que le créancier de premier rang abandonne la prise en paiement et procède lui-même à la vente du bien ou le fasse vendre sous contrôle de justice. La caution devra, au préalable, avoir remboursé les frais engagés par le créancier et avancer les sommes nécessaires à la vente du bien.

La constitution de cette garantie entraîne des coûts élevés en frais de notaire pour l'établissement de l'acte, mais aussi pour sa quittance éventuelle. Son efficacité pour protéger adéquatement la caution est incertaine. Son utilisation pourrait être utile à l'occasion pour les immeubles comportant une bonne équité.

La garantie hypothécaire ne vous empêchera pas d'avoir à payer le créancier, mais elle vous donnera plus de contrôle sur la situation.

En cautionnant vous avez sûrement de bien bonnes intentions, mais vous pourriez vous retrouver «victime» de votre lien d'attachement et de votre générosité. Faites attention consultez-nous.



Diffusions Amal'Gamme

Information : 450 436-3037 ou diffusionsamalgamme@videotron.ca

Spectacles à la salle de concert de l'église Saint-François-Xavier, 994 rue Principale, Prévost

YVAN GLADU

Programmation 2011 et 2012

Le monde à votre portée

L'excellence de la programmation de Diffusions Amal'Gamme et son rayonnement partout dans la région et au-delà ont attiré l'an dernier des milliers de personnes à Prévost.

Des abonnés provenant de 16 villes de la région et une clientèle provenant de 45 villes ont permis à Prévost d'accueillir une moyenne de 107 personnes par concert présenté à l'église Saint-François-Xavier, soit plus de 80% de sa capacité, une moyenne que nous comptons bien augmenter cette année. Prévost, Saint-Jérôme, Sainte-Adèle, Saint-Hippolyte,

Saint-Sauveur, Montréal, Piedmont, Laval, Morin-Heights, Sainte-Anne-des-Lacs, Saint-Colomban, Sainte-Agathe-des-Monts, Blainville, Mirabel, Saint-Donat, Sainte-Thérèse, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, Val-Morin, Boisbriand, Boucherville, Deux-Montagnes, Lachute, Lorraine, Sainte-Anne des Plaines, Sainte-Lucie des Laurentides, Saint-Lin,

Terrebonne, Val-David, Bois-des-Filion, Chertsey, Huberdeau, Ivry-sur-le-Lac, Lakefield, Mascouche, Mille-Isles, Wentworth-Nord, Pointe-Calumet, Rawdon, Rosemère, Saint-Adolphe-d'Howard, Saint-André, Sainte-Marthe sur le Lac, Sainte-Sophie, Saint-Laurent et Windsor: les citoyens de Prévost peuvent être fiers de ce rayonnement, ils peuvent aussi se réjouir de la renommée de Diffusions Amal'Gamme chez les artistes qui ont été accueillis à Prévost.



Encore cette année, Diffusions Amal'Gamme propose une programmation diversifiée qui vous en mettra plein la vue et les oreilles. Lorsque des artistes qui se promènent partout dans le monde nous contactent pour revenir à Prévost parce qu'ils ont aimé l'accueil qui leur a été fait et la qualité de l'écoute du public lors de leur prestation, il y a lieu de se réjouir du travail accompli. Par exemple, si on va sur le site internet de **Lucille Chung** pour voir sa cédule de concerts pour 2011-2012, on constate que cette extraordinaire artiste se promène partout aux États-Unis, au Canada et en Europe et qu'elle viendra au Québec une seule fois et c'est à

Prévost. On pourrait en dire autant d'artistes comme **Matt Herskowitz** ou **Jonathan Crow** du Nouveau Quatuor Orford qui amènera à Prévost des virtuoses qui occupent des postes de solistes dans des orchestres comme l'OSM et l'OST (Orchestre symphonique de Toronto). Parmi les figures que nous présenterons cette année, il nous faut mentionner de jeunes virtuoses exceptionnels comme **Jonathan Jolin** et **Yogane Lacombe**, tous deux de Saint-Jérôme, un guitariste renversant, **Thierry Bégin-Lamontagne** qui nous offrira un avant-goût du programme qu'il présentera à un concours international en Espagne avec le fabuleux

Concerto d'Aranjuez et le jeune pianiste ontarien **Robin Pan** qui, à l'âge de treize ans, vient de gagner un concours provincial ouvert aux pianistes de vingt-huit ans et moins. Le public aura aussi le plaisir d'assister à **Payements** un récital exceptionnel consacré aux chansons et poèmes de Gilles Vigneault par nul autre que **Charles Prévost**.

Le public pourra prendre connaissance de la programmation en se procurant la magnifique brochure couleur qui sera disponible à de nombreux endroits à Prévost: entre autres, à la bibliothèque, à l'hôtel de ville, à la gare de Prévost, chez IGA Marché Piché, à la pharmacie Proxim, à la boutique Les Arts

Gourmets, à l'auberge La Belle et La Belge. On peut aussi la demander en téléphonant au 450 436-3037.

Le site Internet www.diffusionsamalgamme.com a aussi été amélioré. Les gens pourront y prendre connaissance de la programmation comme l'an dernier. De plus, ils pourront se procurer nos billets en ligne sans avoir besoin de se déplacer. Ils pourront aussi s'abonner sans frais à l'infolettre qui leur donnera mensuellement davantage d'informations sur les artistes, les concerts et événements à venir. On y retrouvera aussi la revue de presse faisant état des critiques et commentaires sur les concerts et les artistes de cette année et de l'année passée.



Le gaz de schiste (12^e partie)

Toxicité du liquide de fracturation

Végétation d'un sous-bois anéantie

ODETTE MORIN

Une expérience menée dans une forêt de Virginie-Occidentale confirme que le liquide de fracturation utilisé dans l'exploration et dans l'extraction du gaz de schiste est néfaste pour l'environnement. En 2008, le service des forêts du ministère de l'Agriculture américaine a déversé 300 000 litres de liquide de fracturation dans une parcelle de 2000 mètres carrés d'une forêt expérimentale. Dans les heures qui ont suivi l'épandage, la végétation du sous-bois était morte. Dans les jours suivants, plusieurs arbres ont perdu leurs feuilles. Deux ans plus tard, 56% des arbres étaient morts, alors que le taux de mortalité observé dans cette forêt est de 1,3% par année. Cette expérience est très pertinente, car plusieurs États américains permettent de se débarrasser des eaux de fracturation par épandage. Jusqu'ici au Québec, les eaux utilisées dans l'exploration ont été traitées dans des usines d'épuration municipales avec l'aval du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. (Charles Côté, 19 juillet, *La Presse*)

Au Québec, l'épuration des eaux de fracturation par des installations

municipales a été dénoncée par des biologistes, car les équipements municipaux ne seraient pas en mesure de filtrer plusieurs polluants, dont des métaux lourds, parfois radioactifs et des substances cancérigènes, voire mutagènes.

C'est le départ du P.D.G. de Junex, Jean-Yves Lavoie, lequel ne voulait pas nuire à la crédibilité du groupe, ainsi que les pressions des groupes d'opposants qui ont conduit le gouvernement à nommer François Tanguay au sein du comité de l'*Étude environnementale stratégique* (EES). Monsieur Tanguay est un écologiste de longue date au c.v. bien garni en commençant par Greenpeace en passant par divers organismes gouvernementaux comme la Régie de l'énergie. Contrairement à la plupart des écologistes, François Tanguay ne se dit ni pour ni contre cette industrie controversée. Il a affirmé à *La Presse* vouloir «faire partie du débat réfléchi, pas du débat émotif». Équiterre et la Fondation David Suzuki accueillent favorablement cette nomination, tandis que l'Association québécoise pour la Lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) aurait préféré la nomination de leur vice-présidente

Kim Cornelissen. Urbaniste de formation, madame Cornelissen a un parcours fort intéressant avec entre autres, la rédaction (en français, en anglais et en suédois) de nombreux articles, chapitres de livres et mémoires sur les biocarburants. (Tommy Chouinard, 10 août, *La Presse*)

Le fait que ce comité ne soit formé que de personnes en accord ou tout au plus neutres, face à cette industrie nous permet de douter de l'objectivité de la démarche.

Un mea culpa des producteurs pétroliers

L'Association canadienne des producteurs pétroliers (ACPP) et son pendant québécois ont mandaté une entreprise spécialisée (Parta Dialogue) pour lancer un forum de discussion par internet. Le grand patron de Parta Dialogue, Paul Allard a déclaré que: «l'industrie est prête à faire son mea culpa après avoir reçu des "baffes" en agissant "comme des cow-boys"». (Patrice Bergeron, 31 juillet, *La Presse canadienne*) Selon Marc Durand, géologue à la retraite, le site forumschiste.com aurait été démasqué comme étant un site pour recueillir des infos sur les opposants.

Outre les projets de manifestations, les opposants au gaz de schiste

comptent, dès cet automne, mettre sur pied une table ronde sur les énergies nouvelles qui réunira plus de 400 experts dans le domaine. Leur but est de démontrer au gouvernement qu'ils ne sont pas seulement capables de s'opposer au gaz de schiste, mais qu'ils sont surtout capables de proposer des alternatives aux énergies fossiles, lesquelles obnubilent nos gouvernements. «Moi j'en ai ras-le-bol de cet énoncé du gouvernement selon lequel nous sommes des éco-anarchistes», a déploré Paul Lamoureux, porte-parole des regroupements d'opposants. Il a défendu sa réputation et celle de ses camarades dans cette lutte qui ont comme lui, une longue carrière dans le domaine scientifique, notamment dans celui de la biologie.

Finalement, pour tous ceux et celles pour qui ce sujet est beaucoup plus que du «pas dans ma cour», un rendez-vous est donné à Québec les 23, 24 et 25 août devant l'Assemblée nationale. C'est sous le thème «changeons la loi qui mine notre territoire» que seront menées diverses activités. Après tout, l'industrie du gaz et du pétrole bénéficie de la vétuste Loi sur les mines.